

Arlon, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

---

**Grâce à des moyens mis à disposition par les 44 communes et la Province de Luxembourg, IDELUX met en place une mesure de soutien pour les TPE et indépendants impactés par la crise énergétique.**

**Compte tenu de la crise énergétique et de ses impacts sur le monde économique, le Groupe IDELUX a décidé de mettre en place une aide pour soutenir les TPE et les indépendants.**

En parallèle aux diverses mesures fédérales ou régionales, aux efforts consentis par les banques et les outils financiers wallons (SRIW, Sowalfin, Sogepa) et à côté de l'accompagnement des entreprises réalisé par les services d'IDELUX et de la CCILB dans la thématique énergétique, l'Intercommunale a décidé d'octroyer une aide à hauteur de 15 000 € pour les indépendants et les TPE de la province de Luxembourg touchés par la crise énergétique.

#### **Un crédit au taux de 0 % et accès simplifié pour les TPE et les indépendants**

Concrètement, grâce à un fonds mis à disposition par les 44 communes et la Province de Luxembourg, IDELUX met en place un mécanisme de financement visant à faciliter la transition vers des équipements moins énergivores et/ou vers des sources d'énergies renouvelables. Ce mécanisme simplifié consiste en l'octroi, à toute TPE ou à tout indépendant éligible, d'un prêt subordonné de 15 000 € HTVA maximum au taux de 0 % d'une durée globale de 24 mois, en ce compris 6 mois de franchise de remboursement en capital.

Cette aide devra impérativement être utilisée afin de mettre en œuvre des projets visant à réduire à terme la facture énergétique propre à l'activité économique tels que les travaux d'isolation ou d'augmentation de la performance énergétique des bâtiments, l'acquisition ou la pose d'un dispositif productif d'énergie renouvelable ou encore l'achat de matériel de remplacement améliorant la performance énergétique.

Les mesures sont disponibles du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 mars 2023 et jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible, soit 500 000 €.

Les demandes d'aides pourront être introduites à partir du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022. Toutes les informations et les formulaires web sont accessibles sur le site [www.investinluxembourg.be](http://www.investinluxembourg.be).

Dans ce contexte particulièrement difficile, IDELUX souhaite plus que jamais être aux côtés des entreprises, moteur du développement économique de la province de Luxembourg.

### **D'autres aides pour soutenir les entreprises sont disponibles.**

Pour les investissements plus conséquents, et pour les entreprises qui sortent des critères TPE, il existe d'autres possibilités de financement : IDELUX Finances et Luxembourg Développement se tiennent à la disposition des entreprises, de même que la SOWALFIN qui propose un prêt « Easy'Green » ([info@sowalfin.be](mailto:info@sowalfin.be)). Pour les aides régionales, les mesures évoluent rapidement et le mieux est de les suivre sur le site web [www.1890.be](http://www.1890.be).

À côté de ces mesures de soutien spécifiques, IDELUX souhaite accompagner les entreprises dans leur transition énergétique en réalisant un diagnostic « bas carbone » (plus d'infos : [marie-laurence.dupont@idelux.be](mailto:marie-laurence.dupont@idelux.be)). La CCILB propose également un accompagnement des entreprises dans les matières énergétiques via le Facilitateur énergie entreprises (plus d'infos : [mathieu.barthelemy@ccilb.be](mailto:mathieu.barthelemy@ccilb.be)).

### **Contact presse IDELUX :**

- **Sylvie ADANT**  
[sylvie.adant@idelux.be](mailto:sylvie.adant@idelux.be) - +32 496 21 24 08

### **Contact IDELUX Développement :**

- **Gaëtan DETROZ**  
[gaetan.detroz@idelux.be](mailto:gaetan.detroz@idelux.be) - +32 476 47 46 45